

*Question présentée par le député :*

*M. Alexandre de Senarclens*

*Date de dépôt : 10 janvier 2018*

## **Question écrite urgente**

**Lutte contre le chômage : le Conseil d'Etat peut-il enfin fournir au Grand Conseil des réponses sur ses outils d'analyse ?**

Le 12 octobre 2017, une question écrite urgente demandait d'avoir des précisions sur les outils d'analyses statistiques de la lutte contre le chômage<sup>1</sup>. En réponse à cette question écrite urgente 714, je constate que le Conseil d'Etat n'a fourni aucun des indicateurs sollicités dans la question<sup>2</sup>.

Ma question est donc la suivante :

*Le Conseil d'Etat est-il en mesure de fournir, pour chaque mois depuis 2012, les données suivantes :*

- a. les motifs de désinscription des demandeurs d'emploi ?*
- b. le taux de demandeurs d'emploi désinscrits avant la fin de leurs droits LACI ?*
- c. le taux de chômeurs inscrits n'ayant pas bénéficié, dans les délais prévus par la loi cantonale en matière de chômage (LMC), des mesures prévues par l'article 6B de ladite loi, en particulier le taux de chômeurs n'ayant pas bénéficié d'une mesure d'activation vers l'emploi exigée au plus tard le 9<sup>e</sup> mois de chômage selon l'article 6B de la LMC ?*

---

<sup>1</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00714.pdf>

<sup>2</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00714A.pdf>

***d. le nombre de mesures d'activation vers l'emploi, fédérales ou cantonales, décidées chaque mois par le service de réinsertion professionnelle de l'Hospice général ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.